SOMMAIRE

Villes

- 1) « Villejuif / Face-à-face tendu entre la gauche et le Front national » Le Parisien
- 2) « Les élus maintiennent la pression pour la gare Bry-Villiers-Champigny »- 94 Citoyens 6
- 3) « 10 villes sur 47 du Val-de-Marne disent oui aux territoires de la Métropole »- 94 Citoyens

<u>Département</u>

- 1) « Le dircab du préfet, Thomas Michaud, a fait ses adieux au Val-de-Marne » 94 Citoyens
- 2) « Accueil des gens du voyage : l'Etat cible trois terrains » Le Parisien
- 3) « 4600 Val-de-Marnais ont voté au référendum de l'union de la gauche » Le Parisien
- 4) « Un trou de 90 M€ à combler dans le budget » Le Parisien
- 5) « Débat sur les dépenses au Conseil départemental du Val-de-Marne » 94 Citoyens
- 6) « Vif débat droite-gauche sur les dotations aux collèges du Val-de-Marne » 94 Citoyens

Région / Régionales

- 1) « Anne Hidalgo accélère son plan antivoitures à Paris » Les Echos
- 2) « Des zones touristiques...surtout pour les parisiens » Le Parisien

Politique nationale

- 1) « 58 milliards prélevés en plus sur les ménages en six ans » Le Figaro
- 2) « Fonction publique : le dialogue social en crise » La Gazette
- 3) « La CGT fait le jeu de ceux qui ne croient plus aux syndicats » Le Parisien
- 4) « Retraite complémentaire : les salariés vont devoir travailler plus longtemps » Les Echos
- 5) « Référendum : le PS veut imposer l'unité à gauche » Le Monde
- 6) « Réforme territoriale: l'opinion se retourne » L'EXPRESS
- 7) « Coignard Gens du voyage : la fermeté d'opérette du gouvernement » Le Point
- 8) « Pas d'autorisation de sortie pour le détenu à l'origine des émeutes de Moirans » Le Monde
- 9) « Marine Le Pen s'est en fait offert un meeting à zéro euro au tribunal » RTL

Ouverture et curiosités

- 1) « Sept tonnes de cannabis saisies dans un quartier chic de Paris » Le Figaro
- 2) « La Poste va tester le travail du dimanche » Les Echos
- 3) « Nous avons lu (et plutôt aimé) le nouvel Astérix » Le Monde

Villes

« Villejuif / Face-à-face tendu entre la gauche et le Front national » - Le Parisien

VILLEJUIF

Face-à-face tendu entre la gauche et le Front national



Villejuif, hier matin. Pendant de longues minutes, les militants de chaque camp se sont fait face, une Marseillaise a été entonnée par le FN en réponse aux slogans des militants de gauche. (IP/EH.)

«FASCISTES, assassins, vous n'avez rien à faire ici! » Sur le parvis du marché de la rue Delaune à Villejuif, hier matin, le ton a été très vite donné. Le FN, qui avait annoncé une opération de tractage sur le parvis Georges-Marchais puis sur le marché, y a été accueilli par les militants du PCF, du NPA, du Front de gauche et du Parti de gauche.

Et ces derniers, une soixantaine, ont donné de la voix, tant par des slogans que par une chanson qu'ils ont entonnée face à quarante militants du FN, les bras chargés de tracts. « Si on chante, c'est qu'on est debout, le FN déchante, mettons-le à genoux. » « Rentrez chez vous, nous,

on est chez nous!» lançaient-ils dans la foulée, Avant qu'une représentante du FN ne rétorque: « Mais nous aussi, on est chez

De slogans acerbes en formules acides, les partisans des deux camps se sont ainsi affrontés pen-

si affrontés pendant de longues minutes sous l'œil attentif des policiers. Petites phrases d'un côté, sourires figés de l'autre. Un spectacle « affligeant » de l'avis des commerçants et des habitués du marché Delaune. « C'est totalement hallucinant ce qui se passe ce matin, déplore un commerçant. Ils viennent se défier comme des mômes. Ils ne peuvent pas s'asseoir autour d'une

asseoir autour d'une table et discuter en adultes. Ce n'est pas possible, ça? ». Il est rapidement conforté par l'un de ses clients : « Cela donne une image bien minable de la

politique et de ceux qui en font. Comment voulez-vous que l'on ait envie d'aller voter après ça?»

Une situation d'autant plus tendue que dans la nuit de samedi à hier, les nouveaux locaux du PCF, 21, avenue Jean-Jaurès à Villejuif, ont été la cible de vandales. « Ils ont frappé à coups de masse sur les vitres et ont tagué le sigle « GUD » (NDLR : organisation étudiante française d'extrême droite) », témoigne une militante.

Toujours ouvertement détendus, les membres du FN ont alors lancé une « Marseillaise », couvrant de leurs voix les slogans de leurs opposants, faisant dire à Virginie Récher, secrétaire adjointe du FN94 sur Twitter « tête haute et mains propres devant le PCF et NPA ». Avant de quitter les lieux sous les huées. Et de se retrouver à deux pas du métro Aragon.

FABIENNE HUGER

<u>Département</u>

« Le dircab du préfet, Thomas Michaud, a fait ses adieux au Val-de-Marne » - 94 Citoyens

Des anecdotes, Thomas Michaud, directeur de cabinet du préfet du Val-de-Marne nommé souspréfet de La Tour du Pin en Isère, en a collectionnées en trois ans de présence dans le département, des plus stressantes comme les heures d'attente avec les proches des otages de l'hyper cacher de la Porte de Vincennes lors des attentats de janvier 2015, ou émouvantes comme le retour des otages du Mali, aux plus insolites comme cette manifestation lors de laquelle il se retrouva un samedi matin sur l'A86, entre 400 poids lourds bloquant toutes les voix d'un côté, une rangée d'escadrons de gendarmes mobiles de l'autre, ou encore presque cocasses comme la venue de l'épouse du président de la République d'Allemagne au coeur de la ZSP de Bois l'Abbé Champigny, lors de laquelle son traditionnel cortège de Mercedes fut remplacé par quelques discrets minibus. Des souvenirs graves aussi, débuts d'émeute, suicide d'un policier, attentat raté de Villejuif...

Dans son discours d'adieu, donné à l'occasion de la réception qu'avait organisé le préfet à son attention ce vendredi 16 octobre, l'ex dir cab, a profité de cette séance de remerciement à ses interlocuteurs pour dessiner le portrait du directeur de cabinet, « la petite main, le porte flingue, l'organisateur, le facilitateur. Tout cela à la fois, sans aucune compétence propre, mais devant donner l'illusion de les avoir toutes«, témoignant de ces journées qui démarrent à 6 heures à par l'évacuation d'un campement, se poursuivent par un point avec la police, la visite préparatoire pour accueillir un ministre (1 à 2 visites ministérielles par semaine dans le département), le point sur le terrain où il s'est passé un incident, des réunions, mails, coups de téléphone, nouveau point avec la police... Avant de passer le relais, l'ancien procureur de la République a conclu en défendant sa vision de l'autorité publique en 2015, et de l'art d'appliquer les consignes. « Je suis convaincu, suivant en cela Paul Ricoeur et Manuel Lévinas, que la leçon des totalitarisme, c'est que la puissance publique, pour se voir reconnaître une légitimité qui ne va plus d'elle-même, doit porter sur l'autre un regard particulier, qu'outre les compétences techniques et le respect des procédures, c'est maintenant le regard porté par la puissance publique sur chacun de ses interlocuteurs, qui doit être perçu par eux, qui lui permet d'être reconnu comme légitime, d'être accepté et donc de porter les fruits qu'elle doit porter.» Après trois ans dans le dense et urbain département du Val-de-Marne, le futur sous-préfet de l'Isère, où l'attend sa famille, devra s'attaquer à des dossiers d'une autre nature. « Vous aurez à gérer, et c'est ma vengeance, le dossier de la construction de la LGV Lyon Turin qui traverse cet arrondissement de part en part et dont personne ne veut localement car les gens veulent des gares mais pas de rails », a noté taquin le préfet du Val-de-Marne, Thierry Leleu, au terme de son discours d'éloge, saluant en premier lieu l'humanisme de son ancien dircab ainsi que son calme olympien en toute circonstances, « venant toujours le trouver avec des solutions », devant une salle comble, remplie d'élus, collaborateurs de la préfecture et représentants départementaux des administrations.

Le nouveau directeur de cabinet du préfet, Pierre Marchand-Lacour, prendra ses fonctions le lundi 2 novembre.

« Accueil des gens du voyage : l'Etat cible trois terrains » - Le Parisien

VALENTON-SANTENY-SUCY

Accueil des gens du voyage : l'Etat cible trois terrains

LE VAL-DE-MARNE sera-t-il un jour une terre d'accueil pour les gens du voyage? Le département est très en retard pour mettre en application la loi Besson de 2000. A ce jour, seulement trois aires (71 places sur les 355 nécessaires) ont été aménagées à Créteil, Vitry et Villeneuve-Saint-Georges. Après un premier schéma datant de 2003, annulé en 2007, aujourd'hui, en séance, le conseil départemental doit prendre acte du nouveau schéma départemental 2016-2021.

Ce document prévoit notamment la création de 10 à 15 aires supplémentaires mais surtout la création d'une aire de grand passage, pour les groupes de 50 à 150 caravanes. Principal frein : le foncier à trouver, de 2 ha, doté d'« une desserte routière suffisante », dans un contexte de « forte concurrence », précise le schéma. Selon Nathalie Dinner, vice-présidente (FG) en charge du dossier,

« l'Etat regarde la faisabilité de ses deux-trois pistes. Mais on veillera à ce que ça ne soit pas n'importe où. » Sollicitée, la préfecture confirme avoir ciblé trois terrains d'Etat qui pourraient fonctionner en alternance. A moins qu'un seul ne soit dédié. Selon nos informations, l'un pour-

rait concerner Valenton, vers le cimetière intercommunal. Un autre serait situé sur le Plateau Briard, du côté de Santeny et le dernier entre Sucy, Bonneuil et Saint-Maur. Contactés, les différents maires ignorent tout de ce projet. « Encore une fois, l'Etat travaille en catimini », se

RER E, Téléval : la droite départementale souhaite l'accélération des projets

Aujourd'hui, en séance du conseil départemental, les élus doivent voter la dotation de fonctionnement aux collèges, la participation à la Coop bio lile-de-France, ou encore le schéma directeur énergie du bâti départemental. Des vœux doivent aussi être déposés. Le groupe LR présente trois textes : le premier « en faveur de l'accélération de la réalisation de la nouvelle gare du RER E » ; le deuxième concerne « l'accélération et le maintien par la région dans son intégralité du projet de téléphérique urbain Téléval » ; le troisième réclame « une meilleure coopération entre la ville de Paris et les collectivités territoriales », après le problème du stade Garchéry, des berges ou encore l'aire d'accueil et les festivals dans le bois de Vincennes.

désole la maire (LR) de Sucy, Marie-Carole Ciuntu qui espère bien ne pas voir du « foncier destiné à de l'activité économique gelé pour accueillir de temps en temps des caravanes. » De son côté, le maire (PCF) de Bonneuil, Patrick Douet, prévient : il défendra le terrain consacré à la déviation de la N 406. Quant à Jean-Claude Gendronneau, maire (SE) de Santeny, hormis les terres agricoles, il ne voit pas quel foncier est possible.

Le préfet doit finaliser sa copie

La préfecture n'a pas souhaité préciser ses pistes. « On nous présente un projet incomplet. Est-ce l'approche des régionales? », s'interroge Olivier Capitanio, président du groupe LR. Le préfet doit encore finaliser sa copie avant de la soumettre pour avis aux communes. Un arrêté conjoint de l'Etat et du département actera définitivement ce schéma attendu depuis des années. AGRÉS VIVES

« 4600 Val-de-Marnais ont voté au référendum de l'union de la gauche » - Le Parisien

POLITIQUE

4 600 Val-de-Marnais ont voté au référendum de l'union de la gauche

■ Cent trente-trois bureaux étaient mis en place pour le référendum sur l'union de la gauche et des écologistes aux régionales, où 4 600 habitants sont venus voter. C'est que qu'annonçait hier soir la fédération PS du Val-de-Marne. « Le oui obtient près de 97 %, c'est un succès qui confirme dans notre département, la volonté du peuple de gauche de faire barrage à la droite et à l'extrême droite », soulignait le communiqué avant d'ajouter : « Les votes Internet se poursuivent jusqu'à 20 heures, ils font déjà état de plusieurs milliers de votants val-demarnais supplémentaires. »

« Les élus maintiennent la pression pour la gare Bry-Villiers-Champigny »- 94 Citoyens

Alors que les élus de l'Est parisien commencent à s'alarmer sérieusement d'une mise en pointillé de la future gare de Bry-Villiers-Champigny, qui doit interconnecter la ligne 15 sud du Grand Paris Express et celle du RER E, la Société du Grand Paris (SGP), maître d'ouvrage, a débloqué 5 millions d'euros pour poursuivre les études liées à cette nouvelle station.

Une première bonne nouvelle qui permet de poursuivre les études sans plus de retard, première étape incontournable. Mais il ne s'agit pas seulement de construire une gare, l'interconnexion va nécessiter de passer de 2 à 4 ou 5 voies, ce qui devrait coûter autour de 300 millions d'euros. Ceci doit être déterminé par le schéma directeur du RER E. Or, si les études du schéma directeur du RER E sont bien financées, fléchées dans le cadre du Contrat de plan Etat région (CPER 2015-2020), les travaux de mise en oeuvre de ce schéma directeur restent à budgéter. En bref, pour sécuriser le financement complet de la gare et les rails qui vont avec , il reste à acter la convention de financement de la gare et le financement du schéma directeur du RER E.

C'est dans ce contexte qu'un voeu déposé par le groupe LR a été adopté à l'unanimité après amendements, ce lundi 19 octobre en séance du Conseil départemental. Un voeu qui intervient après plusieurs courriers des élus au gouvernement, voeux et amendements au Stif (Syndicat des transports d'Ile de France).

La semaine dernière, Jacques-Alain Bénisti, député-maire LR de Villiers-sur-Marne, avait également questionné le gouvernement à ce sujet. Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, l'avait rassuré en indiquant que les études se poursuivaient et la concertation publique démarrerait dès 2016.

Le comité interministériel du 15 octobre sur le Grand Paris a de son côté insisté sur l'importance des points d'interconnexion entre Grand Paris Express et autres réseaux de transports, les considérant comme des « hubs internationaux du Grand Paris« , sensés se transformer en pôles d'affaires complémentaires à la Défense.

« 10 villes sur 47 du Val-de-Marne disent oui aux territoires de la Métropole » - 94 Citoyens

En vert, les villes qui ont voté pour, sans réserve. En rouge, toutes les autres.

Beaucoup de communes ont déjà réuni leur Conseil municipal pour s'exprimer sur les futurs périmètres de la métropole du Grand Paris.

Après des mois de discussions entre élus et gouvernement, et de calculs compliqués pour trouver un découpage qui réponde aux 300 000 habitants minimum, qui reste dans les frontières départementales pour éviter des complications administratives et rassurer les présidents des conseils départementaux, et qui accorde aux partis politiques la majorité dans un ou plusieurs territoires, les douze projets de décrets d'EPT (Etablissement public territorial) qui ont été soumis aux 131 communes de la future Métropole du Grand Paris pour avis consultatif de leur Conseil municipal ont peu de probabilités d'évoluer.

Conscientes de la valeur symbolique de cet avis, les communes ne l'en ont pas moins mis en scène. Les municipalités du Haut-Val-de-Marne (sauf Boissy), de Saint-Maur et de Limeil ont symboliquement voté contre le même jour, après avoir fait une photo de groupe. Les communes de l'Actep se sont pour leur part accordées sur une délibération commune pour dire non. A Bonneuil-sur-Marne, le Conseil municipal extraordinaire consacré à cette consultation a été ouvert à la participation orale du public, pour marquer le coup. A Valenton encore, la ville avait organisé une votation citoyenne invitant les habitants à choisir pour le territoire voisin de celui proposé dans le décret. Un pari tenu puisque 2871 votants sur 2873 ont suivi la proposition de la ville.

Dans le territoire T11, seules les communes de Créteil, Alfortville et Boissy-Saint-Léger ont voté pour. Bonneuil a refusé de prendre position. Voir la délibération. Le Haut-Val-de-Marne, sauf Boissy, le Plateau briard et Limeil-Brévannes ont voté contre. »Nous sommes à la fois contre sur le fond et sur la forme. Nous étions favorables à ce territoire tout en actant le souhait de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges de ne pas en faire partie et celui de Saint-Maur-des-Fossés d'en être », motive Jean-Claude Gendronneau, maire LR de Santeny et président de la CA du Plateau briard, qui déplore également les règles de gouvernance qui ne permettent aux petites communes de n'avoir qu'un seul représentant, et le même, au Conseil métropolitain et Conseil territorial, sans suppléant. « En outre, le Conseil qui devait être à droite s'est retrouvé à gauche sur un claquement de doigt entre les cartes qui nous avaient été présentées et celles qui ont été proposées ensuite« , poursuit l'élu. Président de la CA du Haut-Val-de-Marne, Jean-Jacques Jégou (Modem), défend également la logique d'un territoire comprenant Plaine centrale, Haut Val-de-Marne, Plateau briard et Saint-Maur, sans intégrer de force Valenton et Villeneuve-Saint-Georges. « Nous allons être reçus à Matignon à ce sujet mais ne nous faisons aucune illusion », mentionne l'ancien sénateur-maire du Plessis-Trévise.

Dans le territoire T10, les communes de l'Actep ont toutes voté contre, l'association d'élus de l'Est parisien s'étant retrouvée découpée entre une partie dans le T10 et une autre dans le T9 en Seine-Saint-Denis. Saint-Maur a aussi voté contre, qui voulait rejoindre le T11. Seule Maisons-Alfort, qui avait demandé à figurer dans le T10 aux côtés de l'Actep, a voté pour. « Nous sommes solidaires des autres villes de l'Actep mais ne pouvions voter contre après avoir demandé à rejoindre ce territoire », motive Olivier Capitanio, premier maire-adjoint LR de la ville.

Dans le territoire T12, Le Kremlin-Bicêtre a voté oui. Sont également favorables au territoire Arcueil, Cachan, Fresnes et même Villejuif où les quatre courants de la majorité municipale ont trouvé un consensus en faveur du territoire T12. Le Conseil municipal extraordinaire doit se tenir cette semaine. L'opposition municipale devrait en revanche voter contre.

Thiais a voté contre en raison de la taille du territoire. (Voir délibération). L'Haÿ-les-Roses également, pour des raisons de périmètre et de gouvernance. Voir délibération. Rungis a également voté contre à l'unanimité, qui aurait souhaité un territoire autour du pôle d'Orly. »C'est un découpage politique et non territorial«, commente Raymond Charresson, maire SE de la ville. A Gentilly, la ville a pris acte du projet de territoire, émis un avis défavorable à l'exclusion de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges et émis un avis favorable à la fixation du siège à Vitry. Une délibération supplémentaire a demandé que chaque ville puisse siéger au bureau du Conseil de territoire. Choisy-le-Roi a également délibéré en réclamant l'intégration de Villeneuve-Saint-Georges et Valenton comme condition sine qua non d'acceptation du territoire. A Villeneuve-le-Roi encore, le Conseil municipal s'apprête à voter contre. « On rajoute deux couches au millefeuille territorial avec dessaisissement des communes », pointe Didier Gonzales, maire LR de la ville.

En résumé, seulement 10 villes sur 47 ont ou s'apprêtent à voter favorablement aux projets de conseil de territoire.

« Un trou de 90 M€ à combler dans le budget »- Le Parisien

Un trou de 90 M€ à combler dans le budget

Le conseil départemental voit rouge. Après un bilan peu encourageant de ses finances, hier, la majorité a dû répondre à ceux qui craignent « une hausse de la fiscalité ».

« LES EFFORTS de gestion, nous les faisons, et nous allons continuer à en faire, même si le budget 2016 sera difficile », se défend Christian Favier, président (PCF) du département. En plat principal du menu du conseil départemental, hier : une modification du budget 2015 et de longs échanges sur la gestion financière de l'actuelle majorité. Et alors que le pa-

tron du département vient d'annoncer qu'il manque actuellement 90 MC pour boucler le budget 2016 de la collectivité, les débats ont été vifs. « La situation est très inquiétante », s'est alarmé Olivier Capitanio, chef de file (LR) de l'opposition, dénonçant « un montant excessif des dépenses de fonctionnement », une situation d'endettement qui « s'accroît », et de redouter « une hausse de la fiscalité départementale en 2016 » pour permettre de boucler le budget.

Un vote débloque 10 M€ pour les mineurs isolés

« Nous avons contenu la charge de la dette [...] et maintenu l'effort d'investissement », s'est de son côté défendu Pascal Salvodelli, vice-président (PCF) chargé des finances, défendant la « politique volontariste » du département, et ce malgré les baisses de dotations de l'Etat aux collectivités,

La décision de modification du budget 2015 votée hier - la 2º après celle de juin - avait principalement pour objectif de faire face « à la hausse continue » du nombre de jeunes mineurs isolés, principalement étrangers, accueillis dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance. Ce sont au total 10,4 M€ qui ont été votés pour subvenir à ce besoin. « Il v a une profonde injustice, celle de l'absence de répartition de cet effort d'accueil au niveau national », a-t-on déploré côté majorité, qui accueille beaucoup plus de jeunes que prévus. Une circulaire du ministère de la Justice devait organiser la répartition équitable de cet effort, mais elle a été retoquée en début d'année par le Conseil d'Etat.

Mais si cette dépense imprévue est de taille, elle est en grande partie compensée par des diminutions de dépenses prévues par la décision modificative du budget votée au début de l'été (RSA, carte Améthyste, faibles « dépenses imprévues »).

O.L.

QUENTIN LAURENT

Passe d'armes entre élus autour de l'accueil des gens du voyage

« Pas acceptable », a tranché Olivier Capitanio, conseiller départemental (LR), hier en séance de l'assemblée départementale. « On déplore cette manière de travailler », renchérit Marie-Christine Ségul, maire (LR) d'Ormesson. En cause : le manque de communication de l'Etat vis-à-vis des maires susceptibles d'accueillir une aire dite de grand passage dans le cadre du futur schéma départemental d'accueil des gens du voyage, présenté ce jour aux élus départementaux. Plusieurs lieux auraient été ciblés (Plateau Briard, Valenton, entre Sucy, Bonneuil et Saint-Maur) sans qu'aucune décision n'ait été prise, provoquant la colère des élus qui assurent ne pas être au courant des avancées du projet.

Cette aire de grand passage devrait représenter au moins 2 ha de surface. « L'Etat a commencé son travail, et évalue tous les critères de sélection », a tempéré Christian Favier, président (PCF) du département, assurant que le document présenté hier était un « point d'étape ». « Cette aire correspond à une vraie nécessité », a rappelé de son côté Daniel Breuiller, élu EELV, rappelant le droit des gens du voyage à être « accueillis ». Leur accueil, organisé par un schéma départemental, est inscrit dans la loi depuis 2000, et inappliqué dans le Val-de-Marne depuis 2007.

▶ Lire aussi les déclarations du maire de Saint-Maurice en page II.

Région / Régionales

« Anne Hidalgo accélère son plan antivoitures à Paris » - Les Echos

Anne Hidalgo accélère son plan antivoitures à Paris

URBANISME

Dès la fin août 2016, les automobilistes n'emprunteront plus une partie des berges.

La maire annonce un tramway en 2020 pour traverser la capitale d'est en ouest.

Julie Chauveau jchauveau@lesechos.fr

L'acte II de la reconquête des berges de la Seine, promesse de campagne d'Anne Hidalgo, avance à grands pas. La maire de Paris a annoncé, dans une interview au « Journal du dimanche », sa volonté, dès l'été 2016, après l'édition de Paris Plages. de rendre piétonne une partie de la voie Georges-Pompidou rive droite. L'élue a également fait part, dans cet entretien, de son intention de créer une nouvelle ligne de tramway, toujours sur la rive droite, permettant une traversée ouest-est de la capitale à l'horizon 2020. Sans rail ni caténaire, réalisé en site protégé, il ne nécessiterait pas de gros travaux d'infrastructures, assure la Mairie.

Créer des espaces pour les piétons

Lors du prochain Conseil de Paris, le projet de transformation d'une partie des berges sur la partie droite du fleuve, sur un tronçon de 3,3 km qui va du tunnel des Tuileries au bassin de l'Arsenal, sera détaillé. Une autre version, plus modeste, avait été étudiée. Elle prévoyait d'interdire la circulation de la voie Georges-Pompidou entre Châtelet et le pont de Sully sur 1,5 km.

Symboles des années de la voiture triomphante, car elles assurent une traversée rapide, les voies express situées aux bords des



A la place de la voie express, une aire piétonne végétalisée de 4,5 hectares est prévue sur un tronçon des berges. Photo Luxig

« Ce choix peut paraître radical, mais c'est une question de santé publique. » ANNE HIDALGO

Maire de Paris

fleuves sont utilisées depuis quelques années par les urbanistes comme une nouvelle manière de créer des espaces pour les piétons. Paris a déjà transformé 2,3 kilomètres, rive gauche, aux pieds du musée d'Orsay. Répondant par avance aux critiques sur les embouteillages que cette transformation va générer à Paris, la maire « assume complètement » l'objectif de dissuasion de la circulation automobile.

A la place de la voie express, une aire piétonne végétalisée de 4,5 hectares est prévue. A l'image des berges rive gauche, l'idée n'est pas de construire des installations en dur, mais de conserver la chaussée actuelle, de supprimer quelques glissières, et d'installer des équipements provisoires. Des bateaux seront amarrés, proposant un marché flottant de produits bio. une guinguette, un espace de coworking. Sans oublier des buvettes et des jeux pour enfants.

Quid du tunnel des Tuileries, long de 830 mètres, dont la rénovation avait coûté 10 millions d'euros ? Il deviendra un « lieu de passage pour piétons », voire comportera

même une boîte de nuit, mais aussi des espaces culturels, un lieu dédié au « street art ».

« Comment peut-on accepter qu'une telle décision soit prise sans consulter les élus de la région ? » a aussitôt réagi sur Twitter Valérie Pécresse, candidate Les Républicains aux élections régionales. Le Medef a opposé un rejet franc et massif. Le groupe Les Républicains a dénoncé une démarche « autoritaire après un simulacre de concertation en plein été ». L'opposition estime que les temps de trajet pour les automobilistes seront fortement allongés et que la pollution sera simplement déplacée. En mai, Nathalie Kosciusko-Morizet avait quant à elle proposé de rendre piétons les quais hauts et les quais bas alternativement, pour mettre en valeur les espaces les plus appropriés.

« Des zones touristiques...surtout pour les parisiens » - Le Parisien

Des zones touristiques... surtout pour les Parisiens

CONSOMMATION. Hier, les magasins des zones touristiques internationales de Paris créées par la loi Macron pouvaient ouvrir le dimanche pour la première fois. Mais les touristes étaient rares...

e PARFOIS, j'ai vu quelques Chinois ici », lâche, évasive, Céline,
23 ans, jeune habitante du XV arrondissement parisien venue en
voisine. Hier, c'était le premier dimanche où les magasins étaient autorisés à ouvrir leurs portes dans
l'une des douze zones touristiques
tetrangers au shopping. Parmi ces
par la loi Macron pour pousser les
par la loi Macron pour pousser les
commerces avaient levé le rideau.
et au leur rideau baissé, Darjeeling,
promod et Jeff de Bruges promettent avec un petit
et en voiris tes estate « pour le planning mais, au
fice, a recruit étrois étudiants et est
persuadée que les touristes étrance, a recruit étrois étudiants et est
persuadée que les touristes errances a recruit étrois étudiants et est
persuadée que les touristes errance, a recruit étrois étudiants et est
persuadée que les touristes errances a recruit étrois étudiants et est
persuadée que les touristes errance, a recruit étrois étudiants et est
persuadée que les touristes errance, a recruit étrois étudiants et est
persuadée que les touristes errance, a recruit étrois étudiants et est
persuadée que les touristes errance, a recruit étrois étudiants et est
persuadée que les touristes errance, a recruit étrois étudiants et est
persuadée que les touristes errance, a recruit étrois étudiants et est
persuadée que les touristes evacom set es evaluées ou rivistes errance, a recruit étrois étudiants et est
persuadée que les touristes evaces restre » pour le planning mais, au
nour et princip de souristes estrance, a recruit étrois étudiants et est
persuadée que les touristes evaces restre » pour le planning mais, au
nour et prival et est estrante
ce, a recruit étrois étudiants et est
persuadée que les touristes evaces not ent étrois étudiants et est
persuadée que les touristes evaces ne reve en reveau de es quelques souristes » dans ces
aituation est bien différente, le centre es couristes evane et es » pour le planning mais, au
ne ce, a recruit étrois étudiants et est
persuadée que les tou l'une des douze zone internationales (ZTI) à Paris, crées internationales (ZTI) à Paris, crées par la loi Macron pour pousser les étrangers au shopping. Parmi ces commerces avaient leve zones, le centre commercial Beaugrenelle, non loin de la tour Eiffel. Dans ses allées, le touriste étranger éet une espèce rare.

Drôle d'ambiance dans ce centre où l'on croise quelques joggeurs espoil l'or croise que que que l'or croise que que que que que qu

Drôle d'ambiance dans ce centre où l'on croise quelques joggeurs essoufflés, où plane un petit air de dimanche mal réveillé. Au compteur, à midi, un couple d'Américains croisés chez Adidas. Deux Australiens aperçus chez North Face. Une mère et sa fille hollandaises en goguette avant de reprendre leur avion. Et puis c'est tout. Céline, la jeune Parisienne, vient d'acheter « une paire de chaussettes » chez North Face, mais elle est aussi la « pour se balader ». At-elle croisé un touriste étranger? « lci, les gens sont du quartier », assure

le chaland. « C'est la barbe, tout est une personne une p

BÉRANGÈRE LEPETIT



Centre commercial Beaugrenelle, Paris (XVe), hier. Environ trois quarts ent ouverts. (LP)

Le grand bazar des ouvertures

Pour pouvoir ouvrir dans les zones touristiques internationales (ZTI), les enseignes doivent disposer d'un accord de branche ou d'un accord d'entreprise. Cependant, certains sites de moins de onze salarlés ont organisé des votes en interne. Résultat : hier, difficile s'y retrouver dans ces ZTI permettant aux boutiques d'accueillir les clients le dimanche et jusqu'à minuit. Italie 2 et les magasins du boulevard Haussmann sont restés fermés. Même à Beaugrenelle, qui

ouvrait pour la première fois, seuls 75 % des commerces ont levè le rideau, ceux qui avaient anticipé le décret de 10 Macron parul II y a trois semaines en consultant en amont leurs salariés. La Finac, Uniqio, H&M, Sephora sont restès portes closes. Darry était la seule enseigne à avoir annoncé l'ouverture de sept de ses magasins à Paris, ce que dénonce le Clic-Pc, comité de lialson intersyndical du commerce de Paris. Il estime que l'enseigne se sert d'un accord datant de 2010.

Politique nationale

« 58 milliards prélevés en plus sur les ménages en six ans » - Le Figaro

Malgré les baisses d'impôt sur le revenu, la pression fiscale sur les particuliers, en hausse depuis 2011, continuera à croître jusqu'en 2016.

Ce sont des chiffres sur lesquels le gouvernement a pris soin de ne pas communiquer, tant ils brouilleraient son discours. Une étude de l'institut d'études économiques Coe-Rexecode montre en effet que, malgré la diminution de l'impôt sur le revenu (IR) amorcée depuis la mi-2014 pour les foyers modestes et moyens, la pression fiscale continue à augmenter sur les ménages. Surtout, ces ristournes fiscales décidées par le gouvernement Valls, qui atteindront 5 milliards d'euros en 2016, sont très loin de compenser la violence du choc que les Français ont subi ces dernières années. Michel Sapin, le ministre des Finances, a eu beau marteler, lors de la discussion sur le projet de loi de finances pour 2016 à l'Assemblée, «qu'une page est en train de se tourner en matière d'impôts», le compte n'y est toujours pas.

«Une page est en train de se tourner en matière -d'impôts» - Michel Sapin, ministre des Finances

Tous prélèvements confondus, les augmentations de fiscalité et de cotisations sociales ont été massives entre la fin du quinquennat de Nicolas Sarkozy et le début de celui de François Hollande: elles se sont élevées à 74,4 milliards d'euros entre 2011 et 2013. Les entreprises en ont supporté 44 %, les ménages 56 %. En 2016, «grâce» au changement de cap économique de l'exécutif, le montant total des hausses depuis 2011 s'établira à 67,6 milliards.

Hausse des cotisations retraite

C'est encore considérable. Mais ces chiffres recouvrent deux réalités bien différentes. Les prélèvements sur les entreprises, après avoir augmenté de 32,7 milliards de 2011 à 2013, décroissent depuis 2014, sous l'effet principalement du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et du pacte de responsabilité. Au total, l'addition des hausses puis des baisses aboutit à une augmentation des impôts et charges sociales des entreprises de 9,6 milliards en six ans. En 2016, leurs prélèvements auront retrouvé leur niveau du début de l'année 2012. Dit autrement, le virage de politique économique n'aura pas totalement effacé le choc fiscal mais il l'aura atténué.

Les ménages, eux, n'ont pas connu ce retournement de tendance. En réalité, les prélèvements nouveaux n'ont cessé de s'accumuler sur la période pour les particuliers, portant la hausse de la pression fiscale à 58 milliards entre 2011 et 2016! Après 11 milliards de hausse de prélèvements en 2014, la note va ainsi s'allonger de 3,5 milliards cette année, puis de 1,9 milliard l'an prochain pour les ménages.

Car parallèlement à la baisse de l'impôt sur le revenu, d'autres prélèvements, moins visibles, sont montés en puissance. C'est le cas notamment de la TVA, de la «taxe carbone», de la cotisation au service publique de l'électricité (CSPE) pesant sur les factures d'électricité, des cotisations retraite, de la taxe sur le diesel, ou des impôts locaux. En outre, le bilan des seules mesures concernant l'impôt sur le revenu est très clivé: la baisse du plafond du quotient familial a frappé les classes moyennes supérieures, tandis que la suppression de la première tranche et les autres allégements ont bénéficié à des ménages moins aisés. Précisons enfin que la suppression de la prime pour l'emploi, début 2016, alourdira les impôts de 2 milliards, même si elle est compensée par la prime d'activité (qui n'a pas d'impact sur les impôts). Ce qui explique qu'au final les prélèvements obligatoires ne reculeront que de 44,6 % du PIB en 2015 à 44,5 % en 2016. Le sentiment de ras-le-bol fiscal n'est pas près de retomber.

« Fonction publique : le dialogue social en crise » - La Gazette

ÉVÉNEMENT

Fonction publique Le dialogue social en crise

La méthode a déçu, voire choqué: le gouvernement fait machine arrière sur son projet portant sur les carrières et les rémunérations. Il veut impliquer tous les syndicats, même les non-signataires, dont certains sont très représentatifs, au mépris des règles du dialogue social en vigueur.

ne grande déception. C'est le sentiment qui domine après le nouveau changement de cap du gouvernement concernant le projet d'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR). Bien qu'il n'ait pas obtenu la majorité syndicale requise par la loi de 2010 (*), le Premier ministre avait décidé de le rendre applicable, arguant d'une « quasi-majorité ». Et, surtout, le comité de suivi pour sa mise en place devait être composé uniquement des signataires, ce qui excluait des syndicats importants, tels que la CGT et FO, non-signataires.

Le ministère fait marche arrière

Mais, depuis, le ministère de la Fonction publique a décidé de faire marche arrière. Il reçoit actuellement les organisations en réunions bilatérales pour indiquer que le texte sera finalement présenté sous la forme d'un projet du gouvernement, pour la mise en application duquel tous les syndicats de la fonction publique seront conviés...

Cette association des non-signataires,

Cette association des non-signataires, dont les modalités de participation sont toujours en cours de définition, certains Deux accords majoritaires

Marylise Lebranchu a à son «actif» deux protocoles d'accord signés par une majorité de syndicats: celui sur la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique (22 octobre 2013) et celui sur l'égalité professionnelle (8 mars 2013) avec pas moins de neuf signataires.

syndicats l'appelaient de leurs vœux. Mais elle sème le trouble en soulevant un certain nombre de questions: qu'est-ce que le dialogue social aujourd'hui? Quelle valeur a-t-il? Qu'est-ce qu'un accord? A quoi sert le dialogue social dans la fonction publique? Quelles conséquences a-t-il dans l'immédiat et pour les futures négociations?

«Les derniers événements montrent que le dialogue social est très fragile et qu'il faut toujours être vigilant. La décision du gouvernement crée un précédent sur la manière de faire le dialogue social qui heurte», estime Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU. «La déception continue. Cette décision du gouvernement le décrédibilise. On se demande ce qu'on peut croire de ce qui est dit», tempête par ailleurs Claire Le Calonnec, secrétaire générale de l'Interco CFDT.

Pour Baptiste Talbot, secrétaire général de la CGT Services publics, cette mesure «ne crée pas les conditions d'un dialogue social serein pour les mois et les années qui viennent. Les contraintes budgétaires sont importantes et il est évident que le dialogue social peut être considéré comme une sorte de passage obligé, mais ce

n'est pas une fin en soi; c'est un outil qui n'a d'intérêt que s'il débouche sur quelque chose. » Christian Grolier, secrétaire général de la Fédération générale des fonctionnaires FO, estime aussi que, pour que le dialogue social fonctionne, «il faut de la sincérité et de la confiance, que chacun puisse amener ses positions ». Ce qui n'a pas été le cas lors des dix-huit mois de négociations sur ce texte qui a été, selon lui, imposé par le gouvernement.

Vraie déception chez les agents

Après plus de trois ans de dialogue social sous la présidence de François Hollande, la déception est grande également par rapport aux attentes. A la première conférence sociale de juillet 2012, nombre de syndicats avaient salué le changement de méthode: le dialogue comme maître mot. En 2015, le programme de la conférence sociale du 19 octobre est certes dense, mais aucune table ronde n'est prévue sur les services publics et/ou leurs agents. «Nous observons une vraie déception chez les agents qui espéraient un changement après la révision générale des politiques publiques, le gel du point, etc. Les conditions salariales et de travail ne se sont pas du tout améliorées», insiste Christian Grolier. Bruno Collignon, président de la FA-FPT, observe que l'absence d'accord majoritaire pour le projet de texte sur la qualité de vie au travail, qui comportait des avancées, même si elles étaient peutêtre insuffisantes, «a aussi laissé des traces». Mais les derniers événements ne doivent pas faire oublier, selon lui, les réalisations (revalorisations des grilles pour la catégorie C et suppression du jour de carence).

Les «avancées» du texte «PPCR»

Pour les organisations syndicales signataires, le texte «PPCR» présente l'avantage de réaffirmer l'existence d'un statut de la fonction publique. Ce qui permet d'indiquer que le gouvernement est sur une autre ligne que celle, notamment, d'Emmanuel Macron, qui semble douter de la pertinence dudit statut... Le texte comporte aussi des revalorisations de grille, la transformation de quelques points de régime indemnitaire en traitement indiciaire, l'affirmation d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades, des réformes des procédures de recrutement et de l'appréciation de la valeur professionnelle des agents, des mesures en faveur de la mobilité et de l'égalité professionnelle. Au programme également, des rendez-vous salariaux réguliers, pour discuter, en principe, de la valeur du point d'indice, cheval de bataille des syndicats depuis plusieurs années maintenant.

8 • LA GAZETTE • 19 OCTOBRE 2015

La période actuelle a créé des tensions entre syndicats «réformistes» et «contestataires», bien sûr, mais aussi au sein des deux mouvances. Des tensions qui devront s'apaiser, souhaite Bernadette Groison: «Il serait bon, dans quelque temps, de revenir sur ce que nous avons vécu et sur les questions que cela pose sur la manière dont se fait le dialogue social dans la fonction publique. Le dialogue social, ce n'est pas multiplier les réunions, arriver avec un projet gouvernemental à soumettre aux organisations.»

Intervenir plus en amont

Il est peut-être temps de réformer le dialogue social. C'est ce que pense Jean Kaspar, consultant en stratégies sociales et ancien dirigeant de la CFDT. «Un renouvellement profond est nécessaire. Très souvent, on demande au dialogue social d'accompagner des décisions budgétaires, alors qu'il devrait intervenir plus en amont des décisions stratégiques. » Nombre d'organisations appellent aussi de leurs vœux une réforme de la loi de 2010 qui impose des accords majoritaires dans la fonction publique, quand, dans le secteur privé, un taux de 30% de représentativité suffit - à condition de ne pas obtenir 50% d'oppositions, « Nous sommes satisfaits que les mesures, qui constituent un compromis que nous avons jugé acceptable, s'appliquent. Mais les conditions ne sont pas tout à fait les mêmes aujourd'hui qu'à la fin de la négociation. Elles sont politiquement plus complexes. En tout cas, cela fait très longtemps que nous disons que la loi de 2010 n'est pas applicable en l'état», insiste Luc Farré, secrétaire général de l'Unsa Fonction publique. La fronde unanime contre le projet de baisse du taux de cotisation au CNFPT, d'ailleurs lancé sans aucune concertation, a affligé le monde territorial, et quelque peu ressoudé les liens entre organisations. Mais pour combien de temps? Quoi qu'il en soit, toutes se disent vigilantes quant à ce qui sortira concrètement du tumultueux projet «PPCR», et craignent les conséquences électorales si ce dernier accouche d'une souris... Agathe Vovard

(*) Loi nº 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social







ENTRETIEN

LUC ROUBAN, chercheur au Centre de recherches politiques de Sciences-po (Cevipot

«Les syndicats n'ont pas tellement d'autre choix que d'aller jusqu'au bout de la protestation»

Pourquoi le dialogue social est-il bloqué? Les relations tendues sont révélatrices d'une sorte de contentieux entre les organisations syndicales et le président de la République pour les promesses de 2012 qui n'ont pas été tenues. Le gel du point s'est surajouté à cela.

Selon vous, la méthode employée par le gouvernement avec le texte «PPCR» est-elle choquante?

Il est vrai que les arguments du gouvernement sont quelque peu contestables. La CGT, qui a décidé de ne pas signer, représente tout de même 23,1% des suffrages. Le gouvernement avance un taux d'adhésion pour l'accord de 59% dans la FPE, mais FO et la CGT, qui l'ont refusé, sont deux gros syndicats, bien implantés dans la FPT et la FPH. Ces deux syndicats sont traditionnellement les porte-parole d'une « petite fonction publique qui souffre».

Quels risques présente cette situation? Le niveau moyen de confiance dans les syndicats a baissé de 50% à 31% en cinq ou six ans. Pendant et après la révision générale des politiques publiques (RGPP), les syndicats se sont montrés incapables d'améliorer la si-

tuation des agents. Pour moi, aujourd'hui, ils n'ont pas tellement d'autre choix que d'aller jusqu'au bout de la protestation. Le risque existe d'une politique du dialogue social bloquée, après ce qui s'est passé. Si FO et la CGT ne sont pas intégrées à la mise en œuvre concrète des mesures prévues dans le texte «PPCR». la réforme est mort-née.

Le dialogue social n'est-il pas, de fait, plus difficile en période de vaches maigres? Le dialogue social a toujours fonctionné tant qu'il y avait «de l'argent à redistribuer» Depuis quelques années, il est plus difficile. Les syndicats se retrouvent coincés: soit ils soutiennent le gouvernement socialiste et «sauvent les meubles», soit ils ne le font pas et se retrouvent face à une droite, sans savoir où celle-ci va... La FPT est particulièrement en difficulté, avec la réforme territoriale qui crée des tensions, une politique de baisse des effectifs en cours qui va s'intensifier. Il y aura une RGPP des collectivités, d'une manière ou d'une autre. Soit le pouvoir en place conditionnera la compensation de transferts à une baisse des effectifs, soit les collectivités y viendront elles-mêmes, pour des raisons financières...

LA GAZETTE • 19 OCTOBRE 2015 • 9

« La CGT fait le jeu de ceux qui ne croient plus aux syndicats » - Le Parisien

« La CGT fait le jeu de ceux qui ne croient plus aux syndicats » social. Myriam El Khomri, la nouvelle ministre du Travail, déplore le boycott par

le syndicat de la quatrième conférence sociale du quinquennat, qui se tient aujourd'hui.

ENCORE une fois, la CGT joue la politique de la chaise vide en refusant de participer à la conférence sociale aujourd'hui, dénonçant l'attitude du gouvernement dans le conflit à Air France. Elle ne prendra donc pas part aux discussions au-tour du compte personnel d'activité (CPA), qui devrait faire l'objet d'une loi au premier semestre 2016, portée par la ministre du Travail, Myriam El Khomri.

Le climat social ne plombe-t-il pas cette conférence sociale ? MYRIAM EL KHOMRI. Le climat

est difficile depuis l'événement qu'il y a eu à Air France, mais ce n'est pas le miroir du dialogue so-cial dans notre pays. Il se porte même plutôt bien avec 35 000 ac-cords d'entreprise tous les ans, 60 % des plans sociaux qui font l'objet d'un accord entre les syndicats et les directions, moins de jours de grève qu'avant. Après, quand vous avez des plans sociaux, des tensions apparaissent et c'est légitime. Ces combats, c'est la vie de ces salariés. Mais c'est par le dialogue social qu'on en sort.

Le président de la République a dénoncé les « brutalités » y compris de « patrons ». Ils sont donc aussi responsables de l'ambiance délétère ?

Il a eu ces termes pour mettre des mots sur l'incompréhension et la colère de salariés quand on parle de suppressions de postes. Cette colèsuppressions de postes. Cette core-re, il faut l'entendre. Mais la seule manière d'y répondre, le seul moyen pour passer de l'affronte-ment à la négociation, c'est par la transparence, le dialogue, en po-sant les difficultés d'une entreprise.

Et après en essayant de nouer des compromis. Quelle est votre réaction au boycott de la conférence par la CGT?

C'est de sa res-ponsabilité. Je m'étonne et je regrette cette décision. Ce que je dé-plore, c'est qu'avec cette attitude, la CGT fait le jeu de ceux qui ne croient plus aux syndicats dans no-



Ministère du travail, Paris (VII°), samedi. Myriam El Khomri défend les « avancées concrètes » résultant des conférences sociales précédentes. (LP/Amaud Journois)

tre pays. Nous travaillerons avec les douze organisations syndicales et patronales présentes ce lundi. Pour neuf Français sur dix,

le dialogue social est en panne. N'est-ce pas la preuve que ce

« J'al souhaité qu'on

aborde la transition

écologique, le numérique,

la nouvelle France

Industrielle »

type de rendezvous n'est pas la bonne réponse ? Non, ces conféren-ces sociales ont permis des avancées concrètes : par exemple la complémentaire

santé obligatoire dans les entreprises ou l'accord sur la sécurisation de l'emploi ou le financement de 100 000 formations prioritaires et de 100 000 garanties jeunes. Pour

cette conférence, j'ai souhaité qu'on aborde la transition écologique, le numérique, la nouvelle France industrielle. Et la sécurisation des parcours professionnels avec les comptes personnels d'activité (CPA). On n'entre plus dans une boîte à 16 ans pour en sortir à 60 ans. Nos vies professionnelles sont faites de ruptures, de change-ments d'emploi et de statut. Ces mutations sont rendues compli-quées parce que notre modèle n'est pas adapté à ces ruptures. Le CPA vise à ce que les droits ne soient plus attachés au statut mais à la personne. C'est un projet porté par de nombreux syndicats depuis longtemps... dont la CGT.

Mais vous n'abordez pas le sujet

du Code du travail...

Nous traitons de sujets majeurs pour l'avenir. Le Code du travail, nous en discutons aussi. Le rapport Combrexelle nous a été remis et j'ai engagé à la fin septembre des concertations avec les partenaires sociaux, qui finiront fin octobre. Le constat partagé, c'est que notre droit du travail est trop complexe et qu'il faut le rendre plus lisible. L'autre question, c'est: quelle place accorder aux différents niveaux de négociations, par branche, dans les entreprises? La loi que je porterai début 2016 traitera de ces questions, du numérique et de la sécuri-sation des parcours professionnels.

« Mon rôle, c'est d'aller sur le terrain pour mettre en œuvre les dispositifs déjà créés et de lever les blocages »

Avec leur accord sur les retraites complémentaires basé sur un système de bonus-malus les partenaires sociaux semblent avoir entériné dans les faits le départ à la retraite à 63 ans Il ne remet pas en cause l'âge légal de départ à la retraite, et, dans la répartition des efforts, un tiers des salariés, les plus modestes, en sont exonérés. Cet accord a permis de sauver le système de retraites complémentaires, qui aurait vu ses ré-

serves épuisées en 2018. Les instituts économiques prédisent un chômage à 10 % à la fin de l'année.

Vous confirmez ? Je ne suis ni la ministre des statistiques, ni des pronostics. Mon rôle, c'est d'aller sur le terrain pour met-tre en œuvre les dispositifs déjà créés et de lever les blocages. Les créations d'emplois repartent, le chômage des jeunes baisse, ce sont des signes positifs. Et quinze bran-ches se sont engagées à la création de 330 000 emplois dans le cadre du pacte de responsabilité.

Propos recuellis par SÉBASTIEN LERNOULD « Retraite complémentaire : les salariés vont devoir travailler plus longtemps » - Les Echos

Retraite complémentaire : les salariés vont devoir travailler plus longtemps

 Un accord a été trouvé vendredi entre le patronat et trois syndicats pour sauver l'Agirc-Arrco. Pour bénéficier d'un taux plein, il faudra aller au-delà de 62 ans et cotiser une année de plus.

Pour la retraite complémentaire des salariés, l'âge du taux plein ne sera bientôt plus 62 ans et un peu plus de 41 annuités. A partir de 2019, ce sera 63 ans—et quatre trimestres de plus que le compte fixé par la loi. Ainsi en ont décidé les parte-naires sociaux vendredi soir, en signant un accord, qualifié d'« his-torique » par le Medef, pour sauver torique » par le Medef, pour sauver l'Agire et l'Arrco en grande diffi-cuité financière. Un « accord de principe » qui doit encore être affiné pour conclure réellement la négociation, le 30 octobre. Cet accord a « sauvé le parita-liera» hien pal en poit pos des l'interes hien pal en poit pos des

risme», bien mal en point ces der-niers mois, s'est félicité le négocia-teur de CFE-CGC, Serge Lavagna. Sans signature, les retraites des cadres auraient été amputées de cadres auraient été amputées de 10 % dès 2018. Ce qui aurait certai-nement forcé le gouvernement à reprendre en main le pilotage du régime obligatoire. L'exécutif, qui craignait qu'un échec de la négocia-tion vendredi ne ternisse sa grande tion vendredi ne ternisse sa grande conference sociale ce lundi, na pas meinage ses efforts pour convaincre le patronat d'arrondir les angles, puis la CFTC deconciure. Confronté à l'obstination du patron des patrons, Pierre Gattzz, qui ne voulait pas làcher un sou de codisations supplémentaires au nom de la competitivité des entreprises, le gouvernement a même promis de compenser intégralement l'effort des employeurs en diminiuant leur cotisation à la branche accidents du travuil de la Securité sociale. vail de la Sécurité sociale

qui partent alors qu'ils n'ont que l'âge du taux plein au régime géné-ral. Et cela même si, ayant mis plus de temps que d'autres à cumuler suffisamment d'annuités, le taux plein signifie pour eux 64 ans ou plus, 67 ans maximum.

d'euros d'économies d'ici à 2020 pour redresser l'Agirc et l'Arrco. deutos deconomicas un cir a vozo-pour redresser l'Agire et l'Arreo. Mais la concession la plus doulou-reuse pour eux, c'est ce « coeffi-cient» qui rapportera seulement 500 millions deuros. Ils reconnais-sent implicitement qu'il va falloir travaillier plus longemps pour équilibrer le système de retraite, structurellement déficitaire.

« Pilotage stratégique » Le patronat en avait fait une condi-tion pour signer. Claude Tendil, le negociateur du Medel, ni donc pas caché sa satisfaction vendredi soir . Les parteniares sociaux admettent pour la première sociaux admettent pour la première sociaux admettent pour la première sociaux silva sevent mettre en cauver un vir table pilotage stratégique de l'Agire-Arroc.» L'idée est de regarder comment évolue le dispositif d'ici a 2021. Si un nombre suffisant de salariés décide de partir

« La porte a été ouverte pour que l'âge légal passe à 63 ans. »



Les trois syndicats signataires, la CFDT, la CGC et la CFTC, ont dû se résoudre à faire 6,1 milliards d'euros d'économies d'ici à 2020 pour redresser l'Agire et l'Arrco. Photo Jean-Claude Moschetti/RÉA

plus tard, on supprimera la troi-sième année de malus. Cette appro-che est cohérente avec le voeu de la CFDT, qui réclame depuis long-temps la mise en place d'une dose de pilotage « automatique» de l'équill-bre des régimes complémentaires,

afin d'anticiper au lieu de prendre des décisions sous pression. Pour Force ouvrière, gestion-naire historique de l'Arroc, c'est la mesure de trop. « La porte a été ouver le pour que l'âge légal passe à 63 ans » a déloire Philippe Phet. da ar s., a déploré Philippe Pihet, le négociateur FO, qui a claqué la porte avec la CGT après avoir pris connaissance du dernier projet patronal vendredi après-midi.

patronal venureur apres-man.

Tous les syndicats s'étaient pour-tant entendus dès février pour refu-ser qu'on force les salariés à partir plus tard. D'abord parce que la moi-

tié de ceux qui liquident leurs droits ne sont plus salariés, mais au chô-mage. Ils ne choisissent donc pas leur âge de départ. « Pour eux, les abattements, c'est la double peine », a dénoncé Eric Aubin, le négociateur CGT. Ensuite, parce que la décision de repousser l'âge de départ relève du régime général et donc de la loi. Tous les candidats de droite pour l'élection présidentielle ont déja dit qu'ils entendaient reculer l'âge légal qu'ils entendaient reculer l'âge légal entre 63 et 65 ans : à eux de vendre leur réforme. Pour les syndicats, l'Agirc-Arrcone doit pas être le poisson pilote du régime général. Ce n'est pas le point de vue de Claude Tendil, pour qui les partenaires sociaux n'ont « pas intérêt à être à la remorane du régime général.

remorque du régime général ». A la CFDT, le négociateur Jean-Louis Malys explique au contraire

que « le patronat voulait modifier le comportement des salariés, ce ne sera pas le cas », puis que le projet initial, avec des abatte-ments très dissuasifs, a été revu à la baisse: l'impact sur la retraite totale ne sera que de 2 % à 6 % par mois, at pa dures pas totale à tip. De et ne durera pas toute la vie. De plus, les 30 % de retraités les plus modestes ne seront pas touchés. Les salariés ont donc encore le choix, a jugé la CFDT. Reste un point faible, la propen-ion des outerprises à es déburses.

sion des entreprises à se débarra-sion des entreprises à se débarra-ser de leurs salariés quinquagénai-res. Un point que le syndicat promet de mettre à l'agenda de la prochaine négociation Unédic, prévue en 2016.

va perdurer malgré les sacrifices

Les retraités et les actifs sont lourdement mis à contribution, tandis que les employeurs s'en tirent plutôt bien.

C'est peut-être un accord historique pour les retraites complémentaires mais ce n'est pas la fin des replâtra mais ce nest pais a un des repatra-ges, L'Agirc-Arroo ne sera pas tirée d'affaire avec les 6,1 milliards d'euros d'économies à horizon 2020 décidées par les partenaires sociaux vendredi. Car le déficit technique va perdurer : il s'établira à 2.3 milliards deuros dans cinq ans. Il va même s'alourdir en 2030, quand le papy-boom battra son plein, si rien d'autre n'est décidé d'ici là. Mais après leur fusion, qui doit intervenir en 2019, les deux régimes complé en 2019, les deux régimes complé-mentaires pourront puiser dans la soixantaine de milliards d'euros de réserves de l'Arrco, constituées quand le ratio cotisants-retraités était plus favorable. Ils compléte-ront avec leurs placements financiers, qui ont rapporté ces dernières

cieis, quiont apporte ces derineres années plus de l'milliard par an. Si les signataires ont évoqué un accord « équilibré », ce sont les efforts réalisés par les retraités et les actifs qui rapportent le plus. Les bonnes vieilles recettes « paramé-tiques « un consistent à déclace» triques », qui consistent à déplacer des curseurs, restent les plus effica-ces et seront appliquées dès jan-vier 2016. Ainsi, la poursuite de la sous-indexation des pensions d'un sous-indexation des pensions d'un point en dessous du niveau de l'inflation pendant trois ans de plus produira 2,1 milliards d'euros en 2020. Cumulée avec le décalage d'avril à novembre de la revalorisa-tion des pensions, la ponction sur les retraités s'élève à 4,4 milliards.

Les principales mesudront effet dès 2016.

Du côté des actifs, la mesure la plus controversée, les « coefficients de solidarité » (décote de 10 % pen-dant trois ans), sera peu lucrative : 500 millions en 2020, 800 millions 500 millions en 2020, 800 millions en 2030. Car les malus sont contre-balancés par des « coefficients majo-rants », qui sont en fait des bonus de 15 pour qui partirait à l'âge du taux plein plus deux ans et 25 % pour le taux plein plus trois ans.

taux plein plus trois ans. Autre coup dur pour les actifs, le rendement du point va baisser des 2016. Cette mesure deviendra rentable avec le temps, à 1.1 milliard et 2030. En 2019, le taux d'apple des cotisations va passer de 125 % à 127 %, ce qui rapportera 800 millions en 2020 et 1.2 milliard en 2030. Enfin, les salariés vont être touchés par des hausses de cotisations lifes a par des hausses de cotisations liées à l'unification Agire-Arreo : la réparti-tion des charges entre eux et les employeurs sur la tranche B(cadres) employeurs sur la tranche B (cadres) va basculer de 30/62 à 40/60... et ils seront les seuls à en faire les frais, pour 600 millions d'euros par an. Les employeurs s'en tirent avec un peu plus de 700 millions d'euros de participation à l'effort collectif, à

de participation à l'effort collectif, à travers la création d'une nouvelle cotisation à 120 millions par an, plus une quote-part de 60 % de l'augmentation du taux d'appel. Cet effort sera intégralement compensé par une baisse de la cotisation des employeurs à la branche accidents du travail. Les partenaires sociaux prévoient, eux. de réaliser 530 millions d'euros déconomies sur la gestion et l'action sociale.— S. G.

Pourquoi Force ouvrière a refusé de parapher l'accord

La centrale de Jean-Claude Mailly a refusé de valider un changement structurel », précurseur, selon elle, d'un relèvement de l'âge légal.

Protocole d'accord sur les carrières dans la fonction publique, accord sur les régimes de retraites complé-mentaires, même combat! Ces deux textes se sont traduits par une division du paysage syndical : d'un côté, les organisations réformistes

(CFDT, CFTC et CGC) qui les ont taires (FO et la CGT) qui les ont reie taires (POetla CGT) qui les ont reje-tés sans ménagement. L'image vaut clairement pour la CGT. Son nou-weau leader. Philippe Martinez, tout occupé à bétonner son élection lors du 51º congrès de la centrale, en avril 2016, a endossé l'habit du

«Mister No » du syndicalisme.
C'est plus complexe pour FO.
La confédération de Jean-Claude
Mailly a toujours marché sur deux
pieds, avec un courant très contes-

s investie dans le paritarism dont les retraites complémentaires sont l'un des derniers bastions.

Un réglage de curseurs Depuis sa création, en 1961, FO pré-side l'Arrco, régime qui couvre tous les salariés, en alternance avec le

nes saantes, en aternance avec re patronat. Et, ceci va avec cela, jus-qu'à présent, elle a presque toujours signé les accords sur la retraite com-plémentaire. Son refus de parapher celui de vendredi est une rupture. Ce que FO a toujours signé, ce sont les accords contenant des

c'est-à-dire qui faisaient bouger le curseur. C'était le cas des diminucurseur. Cétait le cas des diminu-tions successives de droits acquis par les salariés au long de leur car-rière, comme des économies réali-sées sur la revalorisation des pen-sions, ou des conséquences sur l'Agirc-Arcco des réformes du régime général – en particulier le relèvement de l'âge de départ à la retraite à taux plein de 60 à 62 ans, qu'elle avait combattu dans la rue avec les autres syndicats.

Mais l'accord de vendredi n'est pas de même nature. Il s'agit d'une

réforme structurelle qui a pour objectif affiché de reculer l'âge de départ en retraite. Cette fois-ci, les départ en retraite. Cette fois-ci, les régimes de retraite complémentai-res sont précurseurs. « On n'est pas dans une recherche d'équilibre, on est dans un changement structurel de la retraite complémentaire », a dénoncé le négociateur de FO, Philippe Pihet.

Il y a quatorze ans, FO n'avait pas signé l'accord du 10 février 2001 qui traitait de l'application de la retraite à 60 ans dans les régimes de retraite complémentaire. Le syndicat estimait déjà qu'il posait les jalons d'une réforme des régimes de base. ■

Récit d'une négociation qui s'est beaucoup jouée en coulisse

Les propositions de la CFDT fin septembre ont permis de réamorcer le dialogue avec le patronat.

Vendredi matin, l'ultime séance de négociation sur les complémentai-res démarre dans une ambiance tendue. Les positions affichées de part et d'autre de la table sont très éloignées, faisant douter de la éloignées, faisant douter de la possibilité d'un accord. Pourtant, le secrétaire général de la CFDT, qui est l'invité de l'Association des journalistes de l'information sociale, n'a pas sa mine des mau-vais jours. Laurent Berger fait même part d'un certain opti-misme. Au même moment, au gou-vernement, certain se montrent vernement, certains se montrent très confiants. Pour l'heure, rien ne permet cependant de penser que le ciel s'est éclairci.

Après la séance de négociation du 2)juin, ont subi trois mois de silence radio. Les vacances d'été expliquent en partie cette pause, mais pas seule-ment. En proposant de mettre en place des abattements sur les retrai-

place des abattements sur les retraites des salariés partantavant 64 ans. le patronat a braqué les syndicats et au Medef, la batulite entre faucas et colombes bloque le dossier.

La présentation par la CFDT de son propre projet, le 22 septembre, va décoincer la négociation. La certale dit non aux abattementes en cas de départ avant 64 ans à la retraité, mais propose une contribution exceptionnelle temporaire de soli-entré », fondée sur la durée de cotisation et non l'âge. Officiellement, le patronat oppose une fin de nonle patronat oppose une fin de non-recevoir. Mais il a bien compris qu'elle dessinait une piste de compromis. Cela n'a pas non plus

échappé à l'exécutif, qui va œuvrer en coulisse pour convaincre le Medef de renouer le dialogue et faire avancer les discussions pour prépa-rer la réunion du 16 octobre.

La veille du rendez-vous, Jean-François Pilliard, le « monsieur Social » de l'organisation patronale, fait une ouverture dans une inter-view au » Monde » : « Faut-il allon-ger la durée de cotisation ? Instaurer

« C'est le début de la retraite à la carte que la CFDT a souvent poussée. »

un système d'abattements ou de bonus-malus? Nous ne sommes pas dogmatiques sur les modalités, mais elles doivent entrainer un change-ment significatif de comporte-ment», affirme-t-il.

Un accord inattaquable
Leprojetque Claude Tendil, le négo-ciateur du Medef, met sur la table
vendredi matin, abandonne ainsi
« Täge pivot + de 64 ans pour la
duree de cotisation. Les niveaux des abattements sont en revanche trop
elevés. La CFDT avait prévenu qu'elle niaccepterait pas plus de 10 %
et le patronat vau-delà dans sa pre-mière proposition. Mais le Medefful
donne sa fais fact ion d'ans la donne satisfaction dans la deuxième version de son texte, qui prévoit une exonération pour les retraités peu ou pas soumis à la CSG, notamment. Le risque d'une faillite

du régime de retraite des cadres assortie de la promesse d'une négo-ciation sur la « fonction cadre », emporte la signature de la CGC. Manque celle de la CFTC, la seule

qui semblait a priori acquise puisqui seminat a priori acques país-qu'elle avait déjà accepté le principe des abattements, satisfaite d'avoir obtenu le statu quo sur les pensions de réversion. Le critère de la durée de cotisation désavantage en effet de cotisation désavantage en effet les femmes qui ont eu des carrières trop courtes. Matignon et la CFDT seraient alors intervenus auprès du président de la CFTC, Philippe Louis. Ce que Pascale Coton, la négo-ciatrice de la CFTC, dément forme citatrice de la CFTC, dément forme que que que que la constitución de la la centrale décide elle aussi d'appo-ser sa signature. L'accord sera donc ser sa signature. L'accord sera donc paraphé par des syndicats représen-tant plus de 50 % des salariés, deve-nant ainsi inattaquable. — L. de C.

Les Echos Lundi 19 octobre 2015

Ce qui change pour les salariés et les retraités

L'accord signé vendredi va bien au-delà des seules mesures d'àge. De nombreuses dispositions ont été arrêtées.

POUR RETARDER L'ÂGE
DE DÉPART EN RETARITE
C'est la grande nouveauté de l'accord de vendredi. Jusqu'à présent, à compter de l'age légal-60 ans hier et bientôt 62 ans - un salarié ayant tous ses trimestres de cotisation et qui partait à la retraite était sauré de toucher aussitôt sa pension-hasse + complémentaire- sans aucun abattement, C'ela ne sera alus aucun abattement. Cela ne sera plus le cas à compter de 2019. La part complémentaire sera réduite temporajrement și le salarié prend sa retraite, sitôt son plancher d'années de cotisation atteint. L'abattement, qui ne concernera pas la retraite de base, sera de 10 % sur les trois pre-

base, sera de 10 % sur les trois pre-mières années de retraite. La troi-sième année reste à confirmer car les partenaires sociaux ont prévu de rediscuter du sigiét en 2021. Concrètement, un salarié né en 1958 et pouvant justifier de 41 ans et 9 mois de cotisation pourra certes partir en retraite en 2020, mais pen-dant ses trois premières années de retraite sa pension complèmentaire sera réduite. Pour toucher tout de suite sa retraite en totalité à taux pielin. Il faudra qu'il attende un an et ne parte en retraite qu'en 2021. S'il lui manque un an de cotisa-

S'il lui manque un an de cotisa-on pour avoir son taux plein à

Le nouveau régime pour une retraite à taux plein



LES ÉCHOS / SOURCE : *LES ÉCHOS*

62 ans en 2020 et qu'il attend un an pour faire valoir ses droits à retraite, en 2021, il sera aussi concerné par le coefficient de soli-darité pendant trois ans, et il lui faudra différer son départ à 2022, soit quand il aura 64 ans, pour ne subir aucun abattement temporaire.

aucun abattement temporaire.
Seuls esalaries coontreis de CSG
seront exclus du mécanisme des
coefficients de solidarite. Ceux soumis à un taux réduit verront leur
malus réduit à 5 %. Au total, ces
deux populations représentent
30 % des retraités, selon la CFDT.
Les benéficiaires des carrières longues n'auront en revanche pas de
taitemented feaveur. Ils devronteux
aussi prolonger d'un an leur activité
Sils ne weulent nas subir le malus. s'ils ne veulent pas subir le malus. Pour les chômeurs, ce sera plus

compliqué, car le règlement actuel de l'assurance-chômage prévoit de les mettre à la retraite d'office dès qu'ils ont leurs annuités. En l'état, ils n'auront a priori pas d'autre choix nauront a priori pas d'autre choix que de subir le coefficient, sauf si la négociation qui va s'ouvrir sur la convention Unedic modifie les règles. Pour équilibrer le malus, un bonus est aussi créé si le départ en retraite est différe d'un an (0% pen-dant un an) ou de deux ans (20%).

 BAISSE DU RENDEMENT DES COTISATIONS

La baisse du rendement des cotisa-tions, prévue aussi en 2019, sera moins visible mais non sans consé-quence. Elle concerne le montant de retraite que vont assurer les points que le salarié « achète » au long de sa carrière avec ses cotisations. L'objectif est de le réduire de 7 % à 6 % envi-ron. De surcroît, les cadres gagnant entre 3.170 euros et 12.680 euros brut par mois (entre un et quatre pla fonds de la Sécurité sociale) verront leur cotisation augmenter sur cette tranche de salaire d'environ cette tranche de salaire d'environ 5%, le partage de la cotisation avec leur employeur étant ramené de 38 %62% à 40 %60 %. Enfin, la cot-sation destinée à financer la retraite en deçà de 65 ans sera désormais aussi appliquée à la tranche C chez les cadres, soit la part de salaire brut mensuel dépassant les 12.680 euros.

BAISSE DES DROITS À RETRAITE FUTURS

A compter de 2019, les salariés vont aussi supporter une hausse du taux

de 125 à 127 %. Cet artifice fait que tous les euros cotisés ne créent pas des droits à retraite. Aujourd'hui, sur 125 euros versés, 100 seulement créent des droits futurs à retraite

● PERTE DE POUVOIR
D'ACHAT PROLONGÉE
POUR LES RETRAITES
COES la principale mesure d'économie à court terme. La sous-indexation des pensions d'un point en desous de l'inflation en vigueur pour la troisième année consécutive sera prolongée-pendant trois ams deplus, soit jusqu'en 2018 compris. La revalorisation annuelle des pensions servies par l'Arrco et l'Agire n'Inter-tiendra plus le l'a wril. mais le le "a wril. mais le le" avril. mais le viendra plus le le avril, mais le le novembre.— L. de C.

Hollande veut mettre en avant les vertus du dialogue social

sociale du quinquennat se tient ce lundi à Paris.

mbellan@lesechos.fr et **Leïla de Comarmon**d lcomarmond@lesechos.fi

François Hollande s'est de nouveau François Hollande s'est de nouveau laissé tenter. Ce lundi s'ouvre à Paris la quatrième conférence sociale du quinquennat. Au sortir de la précé-dente, en juillet 2014, l'exécutif avait pourtant assuré qu'il n'y en aurait plus d'autres. L'heure n'était plus aux grand-messes mais aux rendez-vous thématiques, expliquait-on en haut lieu. Mais le chef de l'Etat n'a pas résisté à la tentation de mettre une nouvelle fois en scène au Consell économique, social et environ-nemental le dialogue social dont il veut faire une marque de fabrique de son quinquennat. L'exercice lui permet, il estvrai, de se démarquer

du discours actuel des ténors de la droite, et en particulier de celui de Nicolas Sarkozy, très critiques à l'égard des partenaires sociaux et en particulier des syndicats. L'accord conclu vendredi à la

L'accord conclu vendredi à la surprise générale par le patronat avec la CFDT, la CFTC et la CGC tombe à point nomme pour François Hollande: il va pouvoir mettre en valeur sa méthode ce lundi. La dernière négociation que le chef de l'Etat avalt confiée ava pratenaires sociaux – sur le dialogue social sétait soldée par un echec, conduisant le gouvernement à legiférer. Pas celle-ci. On comprend que l'exècutif n'ait pas ménagé sa peine dans la dernière ligne droite des discussions sur les retraites complémensions sur les retraites complémen-taires. Pour autant, l'exercice ne sera pas simple pour l'exécutif.

Sur le papier, la conférence socialeva ressembler à s'y méprendre aux trois précédentes : ouver-ture par une réunion à huis clos du

chef de l'Etat avec les partenaires sociaux, tables rondes thématiques sociaux, tables rondes thématique - cette fois-ci sur le compte personnel d'activité, la COP21 et le numérique - , puis clôture par le Premie ministre, Manuel Valls. Seules évolutions de forme : l'événement a été ramassé sur une seule journée et un débat aura lieu en séance plénière sur le numérique.

Politique de la chaise vide Politique de la chaise vide Maisle tableaune sera pas complet. Il ya un an, la CCT et Force ouvrière avaient quitte la conférence sociale juste après le rendez-vous avec François Hollande. Cette année, la première a créé la surprise mer-credi dernier en décidant in extremis de boycotter la totalité de l'évé-nement. « Etant donné le fond et la forme donnés à la conférence sociale et en tenant compte du contexte social tendu, avec notamment le cas d'Air France et des derniers dévelop-pements, nous avons considéré que nous ne pouvions pas être entendus », a expliqué le numéro un de la CGT, Philippe Martinez.

Cette politique de la chaisevide a ussi tenté FO à la fin de l'été. Mais aussi tenté FO à la fin de l'êté. Mais son secrétaire général, Jean-Claude Mailly, a annoncé le mois dernier que son organisation « qivail été entendue » et participerait donc à l'événement. Et elle semblait se positionner en force de proposi-tion sur les retraites complémentai-res a changé la donne. Philippe Pihet a déploré à la sortie des dis-cussions, vendredi en fin de jour-

Le gouvernement a choisi de ne pas aborder la question de la place des accords collectifs dans le droit du travail.

née, les interventions de Matignon pour obtenir un accord. Jean-Claude Mailly devrait hausser nettement le ton lors de l'entretien avec François Hollande. FO assistera-telle ensuite à la conclusion de Manuel Valls ? En tout cas, la parti-cipation du syndicat aux tables ron-des ne devrait pas être compro-mise.

L'actualité a rattrané l'exécutif. L'actualité a rattrapé l'exécutif. Pour éviter cette année les coups de gueule, le gouvernement avait pourtant pris ses précautions, en décidant de nes inscrire au pro-gramme de la conférence sociale un sujet hautement polémique : les suites à donner au rapport Com-brexelle, à savoir la place des accords collectifs dans la punducaccords collectifs dans la produc tion de la norme sociale, « Le sujet n'est pas assez mûr pour l'aborder dans ce cadre », explique-t-on poli-ment au ministère du Travail. Cela ne suffira probablement pas à évi-ter les clashs. ■

Les trois grands dossiers au menu de la conférence de lundi



Compte personnel d'activité Le dernier grand chantier avant 2017

rançois Hollande y voit la « grande réforme sociale » du quinquennat. En rattachant des droits (formation, chômage, péinibilité, etc.) à la personne et non plus au travail, la creation du compte personnel d'activité (CPA) serait de fait un changement de paradigme. Mais tout reste à bâtir. Quels droits inclure? Comment les rendre fongibles? Quelle régulation du système ? Les syndicats veulent inclure des mécanismes en faveur des plus fragiles, comme un abondement au CPA des jeunes au chômage. Le rapport de France Stratégie, qui prône un CPA ouvert à tous des lô ans, constitue une base de discussions. Alors que les bases légales du dispositif seront posées dans une loi dès debut 2016, un des enjeux est des savoir si les syndicats et le patronat ouvrivront une négociation sur le contenu précis du CPA.— D. P.



Numérique Préparer et encadrer le travail de demain

In'y a pas que pour moderniser sa communication que l'Elysée s'intéresse au numérique. Il sera même au cozur de cette conférence sociale, avec une assemblée plénière sur les « mutations du travall sous l'effet de la révolution numérique », puis une table ronde » nouvelle France industrielle et transformation numérique », présidée par Emmanuel Macron. Seront notamment au cœur des échanges les enjeux de la formation des salariés aux nouveaux outils de travail, en particulier dans l'industrie, et les questions légales et sociétales posées par l'essor de nouvelles formes de travail (à distance, en indépendant, etc.). Le rapport remis en espetembre par Bruno Mettling. DRH du groupe Orange, sera sur la table. Il défend en particulier un « droit et devoir à la déconnexion », — D.P.



COP21 Développer l'emploi grâce à la transition énergétique

ette table ronde se tiendra sur l'insistance de Ségolène Royale, ministre de l'Ecologie et du Développement durable, qui la présidera : après l'adoption fin Juillet de la loi sur la transition énergétique et à l'approche de la COP21 (sommet mondial sur le climat), en décembre à Paris, les partenaires sociaux et le gouvernement discuteront des « enjeux pour l'emploi, la croissance verte et la formation » de la transition énergétique. La question est, de fait, prégnante pour de nombreux secteurs d'activité, comme le bâtiment et les transports, où les enjeux de formation lifés au développement durable sont immenses. Yves Barou, président de l'Affap, premier organisme de formation de président de l'Afpa, premier organisme de formation de France, sera le « facilitateur » de cette table ronde. — **D. P.**

« Référendum : le PS veut imposer l'unité à gauche » - Le Monde



Ces derniers temps, Jean-Christophe Cambadélis a le socialisme satisfait. En annonçant, dimanche 18 octobre, les résultats de son référendum – 250 000 votants et 90 % de « oui » à l'unité de la gauche et des écologistes aux élections régionales de décembre –, le premier secrétaire du PS avait la mine de celui qui a réussi un coup politique. « C'est un succès, ce n'est pas le flop, c'est le top », lançait-il, l'air guilleret, à l'assemblée des journalistes.

Exit les soupçons de fraude qui pèsent sur un scrutin pas du tout sécurisé et jettent un doute sur le chiffre de participation annoncé. Emmanuelle Cosse, la patronne d'Europe Ecologie-Les Verts, a eu la surprise par exemple de recevoir un mail de confirmation après que quelqu'un a voté en son nom. « C'est scandaleux de chercher à perturber un scrutin unitaire », a réagi M. Cambadélis, annonçant des dépôts de plainte.

Exit également les premières estimations, quand le responsable des élections du PS, Christophe Borgel, espérait 500 000 votants. Le patron des socialistes avait revu les ambitions de ses troupes à la baisse à 300 000 personnes, pour descendre finalement à 200 000, afin d'être sûr de pouvoir se réjouir du résultat.

Aux oubliettes enfin le déferlement de commentaires désagréables qui ont accompagné le scrutin tout le week-end. Emmanuelle Cosse, à défaut donc de voter, a qualifié de « peu heureuse » l'initiative.

Dans son camp, M. Cambadélis a peiné à convaincre l'ensemble de ses troupes, certaines fédérations refusant de jouer le jeu. A la gauche du PS, le député Christian Paul s'est dit « atterré » par la manœuvre : « C'est un non-événement. Demain, il faut se remettre aux choses sérieuses. On a détourné les énergies militantes de la campagne pour rien, car ce référendum n'a aucun effet sur la réalité. »

Et pour cause, la gauche ne sort pas plus unie de ce week-end de vote. Au contraire même, l'initiative a énervé les partenaires qui dénoncent une tentative de coup de force du PS. Le contre-référendum, organisé par Julien Bayou, le porte-parole d'EELV, scrutin dont la sincérité n'est pas davantage garantie, aurait réuni 10 000 votants pour demander au gouvernement de faire une politique de gauche, brouillant encore un peu plus le message. Les lignes électorales n'ont pas non plus bougé. Comme à chaque élection régionale, socialistes, écologistes et communistes partiront divisés au premier tour et discuteront fusion de listes dans la perspective du second.

Dès lors, derrière le discours unitaire, la bonne humeur du patron du PS en dit long sur les objectifs réels de ce référendum. Tout d'abord, le Parti socialiste a fait parler de lui. En mal dans la plupart des cas, mais mieux vaut une mauvaise publicité que pas de publicité du tout, se dit en somme la direction socialiste. « Je suis à 200 % satisfait, on a été au centre du jeu et de toute façon la presse ne dit jamais de bien du PS », expliquait M. Cambadélis, quelques jours avant le scrutin.

Deuxièmement, la direction du PS, rue de Solférino, voyait dans cette initiative l'occasion de reconstituer une base de données de sympathisants de gauche. Tous les votants qui ont laissé leur adresse mail et ont accepté de recevoir des informations se verront adresser une lettre mensuelle « aux compagnons de l'unité ». Le patron du PS est persuadé qu'il existe un socle d'électeurs proches du PS qui tournerait autour de 800 000 personnes et serait le cœur de cible de son « alliance populaire » en 2016. Et peu importe que le nombre de militants se soit effondré au dernier congrès ou que le divorce entre le PS et ses sympathisants soit aussi patent.

Enfin, le but ultime de ce référendum était de prendre le leadership sur la question du rassemblement de la gauche. Jean-Christophe Cambadélis a adressé dimanche soir une lettre aux têtes de liste écologistes et communistes, les amenant à reconsidérer leurs positions en vue du premier tour des élections régionales. Mais c'est bien l'entre-deux tours qui est au cœur de toutes les attentions.

A Solférino, on considère que les partenaires se retrouvent acculés à moins de deux mois du scrutin. « La réalité, c'est que les écologistes pensaient pouvoir inverser les courbes en nous passant devant dans certaines régions, et ils se rendent compte que ce ne sera pas le cas », explique un dirigeant du parti. Le référendum visait donc à sanctuariser la règle implicite : les listes de gauche se rangent derrière la mieux placée après le premier tour.

Le PS veut absolument être en mesure de pouvoir calculer au soir du premier tour le score en additionnant les totaux de gauche. Si Jean-Christophe Cambadélis s'acharne depuis plusieurs mois à théoriser le tripartisme de la vie politique et à dénoncer la constitution d'un « bloc réactionnaire », c'est pour mieux souligner en retour l'existence d'un « bloc de gauche », qui a pourtant disparu dans les faits, après trois années de présidence Hollande.

Car dans la plupart des régions, le PS sera troisième derrière la droite et l'extrême droite et aura besoin des voix du reste de la gauche pour justifier son maintien, comme il l'avait fait aux départementales en mars. Les socialistes veulent éviter à tout prix d'avoir le choix au soir du premier tour entre se maintenir et voir le FN emporter une région ou se désister et disparaître politiquement de l'échelon régional pendant six années. Le front républicain était une exigence morale. Il est devenu un dilemme.

Ouverture et curiosités

« Sept tonnes de cannabis saisies dans un quartier chic de Paris » - Le Figaro

C'est la plus grosse prise réalisée en France depuis 2 ans, en plein XVIe arrondissement. Lors d'une visite à la Direction des enquêtes douanières, le président François Hollande s'est félicité dimanche de cette saisie record.

Ce qu'on appelle un joli coup. 7,1 tonnes de cannabis, cachées dans trois véhicules utilitaires, ont été saisies par la douane dans la nuit de samedi à dimanche en plein Paris. Cette découverte, dans le XVIe arrondissement, un des quartiers les plus chics de la capitale, est le fruit d'une enquête de plusieurs semaines menée par la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières. Le président François Hollande s'est félicité dimanche de la saisie record, espérant qu'il s'agissait d'un «coup fatal» porté au trafic de drogue, lors d'une visite à la Direction des enquêtes douanières.

L'enquête a été conduite à la suite de plusieurs prises réalisées depuis la fin de l'été, notamment les 320 kg de résine de cannabis découverts début septembre à Bayonne, et les 193 kg à Rouen le 7 octobre. Les trois véhicules étaient garés le long d'un boulevard de l'arrondissement. Il n'y avait personne à bord et l'enquête se poursuit. Personne n'a été interpellé à l'occasion de cette saisie.

La drogue était conditionnée sous la forme de plaquettes de résine contenues dans des «valises marocaines»: des sacs de 25 à 30 kg confectionnés avec du plastique et de la toile de jute. Ces paquets reposaient dans le coffre des véhicules utilitaires. En se basant sur un prix de revente au détail d'un kilo de résine de cannabis (2500 à 3000 euros selon une source policière), la valeur marchande des 7 tonnes saisies représenterait donc une vingtaine de millions d'euros.

157,3 tonnes de cannabis saisies en 2014

La prise de ce week-end est la plus importante en France de ces deux dernières années et vraisemblablement la plus grosse jamais réalisée à Paris intra-muros. Le 26 juillet dernier, près de 6 tonnes de résine de cannabis destinées à la région marseillaise avaient été découvertes dans une villa de Vitrolles dans les Bouches-du-Rhône.

Mais la plus grosse saisie de ces dernières années en France remonte au 26 avril 2013. Ce jour-là, les douaniers mettent la main sur plus de 7,5 tonnes de cannabis à Hendaye dans les Pyrénées-Atlantiques, à la frontière espagnole, en deux opérations menées à quelques heures d'intervalle, à bord de poids-lourds transportant des fruits et légumes.

En février de cette même année, près de 7 tonnes de résine étaient retrouvées au péage du Boulou, sur l'A9, près de la frontière espagnole, dans un camion en provenance d'Espagne. Au total, près de 200 tonnes de stupéfiants ont été en 2014 saisies par la douane, dont 157,3 tonnes de cannabis.

La douane réalise plus de 80% des saisies de stupéfiants en France. Le cannabis est la drogue la plus consommée en Europe et sa consommation est en augmentation, notamment en France où la demande est estimée à 300 tonnes par an selon les autorités. La possession ou consommation de cannabis représentent plus de 60% de toutes les infractions liées à la drogue en Europe.

« La Poste va tester le travail du dimanche » - Les Echos

La Poste va tester le travail du dimanche

Elsa Dicharry edicharry@lesechos.fr

La Poste va tester le travail dominical. Selon le « JDD », certains facteurs seront mobilisés le dimanche 20 décembre pour livrer des colis durant la période cruciale précédant Noël. Cette expérimentation se fera sur la base du volontariat du personnel, en échange de compensations salariales et/ou en temps de repos. Elle sera limitée à sept villes : Paris, Lille, Rennes, Lyon, Bordeaux, Reims, et Nice. Des négociations sur le sujet sonten cours avec les organisations syndicales pour définir « les modalités concrètes de cette opération », a confirmé

la direction de La Poste à l'AFP. Celle-ci a, en revanche, démenti, comme le laissait entendre l'hebdomadaire, que ce test puisse en appeler de suivants. « Il n'y a pas d'autre projet de distribution des colis le dimanche à La Poste », a-t-elle déclaré.

Un marché porteur

Reste qu'à l'heure où l'activité courrier ne cesse de décliner (elle a encore vu son chiffre d'affaires baisser de 5,8 % l'an dernier), il n'est pas question pour La Poste de se laisser distancer sur le front du colis. Un marché qui, dans le sillage de la croissance du commerce en ligne, monte inexorablement en puissance. Or, en 2014, La Poste avait vu l'activité de sa branche colis reculer de 2,7 %. Selon le « JDD », généraliser le travail du dimanche pourrait constituer une stratégie « défensive » face aux concurrents et dépoussiérer l'image du groupe.

Afin de prendre position sur le marché de la logistique urbaine, La Poste mène d'autres réflexions dans le domaine du colis. Sur le modèle d'AmazonFresh, sa filiale Chronopost planche ainsi sur le lancement d'un service de livraison de produits alimentaires frais, avec pour marque commerciale Chronofrais. Cette extension de l'activité de Chronopost nécessiterait néanmoins de lourds investissements pour garantir la chaîne du froid.